Ouvertures 40

Bulletin de la section départementale du SNUIPP des Landes

17, îlot Campus, Av de la Résistance **40990 SAINT PAUL LES DAX 2** 05 58 91 07 64

)p.fr/40

email: snu40@snuipp.fr

Directeur de la publication Philippe MIQUEL CPPAP: 0609 S 06978 Prix : 1 €

Directeur de la publication Philippe MIQUEL CPPAP: 0609 S 06978 Prix:1€

Imprimé par





n° 79 août 2006



Philippe Miquel, Secrétaire départemental

EDITO: Avancer ensemble

'est l'heure d'une nouvelle rentrée des classes, moment symbolique chargé de craintes, de doutes mais aussi d'espoirs et de promesses.

Enfants, parents d'élèves, enseignants reprennent le chemin de l'école avec l'envie d'avancer, de progresser, de construire au sein de ce grand service public qui offre à chacun une éducation gratuite et laïque.

Mais qu'il est difficile de mobiliser son énergie guand notre gouvernement, notre ministère ébranlent euxmêmes les fondations du système, réduisent les budgets, réhabilitent pédagogie séiste et inadaptée, va-Iorisent l'individu et les talents "innés".

Au SNUipp, plus que jamais, nous sommes porteurs d'un projet ambitieux : celui d'une école qui permette la réussite de tous, qui lutte contre les inégalités sociales, qui concilie les nécessaires apprentissages avec l'éducation des citoyens de demain.

Alors que se profilent des échéances politiques importantes, c'est bien un syndicalisme puissant uni et solidaire qui doit faire entendre sa voix pour exiger des choix courageux pour le service public d'éducation.

Avançons ensemble! Bonne rentrée à toutes et à tous.





Sommaire

P1: Edito

P2: Actualité syndicale. Brèves Carte scolaire Remplacement Direction d'école

P 3 : Actualité syndicale. Du côté des réformes Loi sur le handicap.

Cahier central: Bulletin de syndicalisation

Calendrier 2006-2007

Lecture : Apprendre à lire ? Pas si simple

Direction: Continuer ensemble

ACTUALITE SYNDICALE. Brèves de rentrée...

50 postes en plus à la rentrée : loin du compte !

ans un contexte de réduction drastique des budgets publics, l'octroi de 50 postes supplémentaires pour le département pourrait faire figure d'aubaine.

Ce serait oublier le déficit structurel du département jamais comblé depuis plus de 10 ans.

Les effectifs d'élèves continuent d'augmenter (entre 600 et 1000 élèves de plus à la rentrée) et les écoles du département sont toujours en souffrance : classes chargées, disparition de l'accueil des moins de 3 ans, remplacement en crise, animation pédagogique négligée. L'inspectrice d'académie a créé 15 postes de remplaçants supplémentaires. Grâce à l'action des représentants du personnel, l'ouverture d'une quinzaine de classes supplémentaires a été décidée dès le mois de juin.

Mais l'intégralité de la dotation a été consommée et la rentrée risque d'être difficile. D'autant que, cette année, l'inspectrice d'académie refuse d'utiliser les supports budgétaires constitués par les postes spécialisés non pourvus; une décision incompréhensible qui prive le département d'une dizaine de postes! Un comptage des élèves sera effectué le 29 août par les IEN dans un certain nombres d'écoles classées « à surveiller ».

Faites nous remonter par téléphone ou par courrier électronique tous les problèmes sur le terrain. Les mesures d'ajustement et l'affectation des personnels concernés seront décidées <u>le 4 septembre</u> lors d'un CTPD suivi d'une CAPD en présence des élus du SNUipp.



Remplacement: 2007 comme 2006!

eu d'amélioration à attendre cette année sur le front du remplacement.

Le renouvellement de la profession aboutit à une augmentation sensible des congés de maternité, les difficultés croissantes de l'exercice du métier entraînent une hausse du nombre de congés de maladie.

Les 15 postes de remplaçants créés à la rentrée ne suffiront pas. Seule avancée, les élus du personnel ont obtenu que les regroupements de service soient progressivement assurés par des adjoints (nommés au second mouvement) et non par des titulaires remplaçants. Ainsi la pratique scandaleuse des « suspensions » de décharge de direction ne pourra plus être mise en œuvre.

Il faut continuer à refuser collectivement la dégradation de nos conditions de travail et à demander les postes nécessaires au département

Le SNUipp invite chaque

équipe d'école à déterminer avec les parents d'élèves et la municipalité des modalités d'action en cas d'enseignant non remplacé et à reconduire le dispositif « pas de classe sans enseignant » (toutes les infos sur notre site www. snuipp.fr/40).

Direction d'école : une réforme cache-misère.

e SNUipp s'est prononcé clairement contre les mesures proposées par le ministère pour « régler » le problème de la direction d'école (cf. encart spécial).

La mise en place d'un jour de décharge pour les directions 4 classes, si elle constitue une avancée en tant que telle, n'est rendue possible qu'en « utilisant » la formation initiale des PE2.

Les professeurs d'école stagiaires effectueront dès cette année un stage filé en intervenant un jour par semaine dans les classes des directeurs concernés. De nombreux problèmes sont posés par cette nouvelle situation : choix des terrains de stage, formation et accompagnement des jeunes collègues sur le terrain, remplacement des directeurs prévu uniquement sur 30 semaines. A l'heure où nous bouclons ce journal un groupe de travail procède aux affectations dans les écoles : tous les résultats sur www.snuipp,fr/40

Pour se permettre un effet d'annonce le ministère a choisi une mise en place précipitée dont les contre-coups vont de nouveau être encaissés par les acteurs de terrain.

L'autre principal volet de la réforme consiste dans le recrutement d'un emploi de vie scolaire par école chargé d'assister le directeur dans ses tâches administratives.

Là encore, on développe des emplois précaires sans avenir, alors qu' existent des besoins en personnel formé et statutaire.

Dans les Landes, le dispositif connaît quelques retards à l'allumage : Sur les quelques 350 directeurs d'école, environ 80 ont refusé ces emplois dans leur école.

Les chefs d'établissement du second degré qui doivent prendre ces emplois sous leur responsabilité ont majoritairement refusé de collaborer au dispositif. Résultat, très peu d'EVS seront en place à la rentrée.

Quoiqu'il en soit le SNUipp des Landes suivra au plus près ces nouveaux emplois précaires pour les informer, les défendre et faire avancer leur statut (4 pages spécial EVS en ligne sur notre site)

ACTUALITE SYNDICALE. RÉFORMES : QUOI DE NEUF ?

HANDICAP: Rentrée 2006 : la mise en œuvre de la loi du 11 février... 2005!

n an et demi après sa promulgation, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » devrait enfin entrer en vigueur ! Que modifie-t-elle dans l'éducation ?

Dans le domaine de la scolarité, elle affirme deux principes : celui de l'inscription dans l'école du secteur, qui constitue son « établissement de référence », et celui de la scolarisation en milieu ordinaire, « si nécessaire au sein d'un dispositif adapté » (CLIS, UPI). Ce principe ne s'oppose pas à l'accueil, pour un temps limité, dans un établissement spécialisé quand les besoins le nécessitent.

Dans tous les cas, cette scolarisation fait l'objet d'un

« projet personnalisé de scolarisation (PPS) », élaboré par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), qui précise les moyens mis en œuvre. Un décret concernant le parcours de scolarisation a été publié en décembre (Décret no 2005-1752 du 30 décembre 2005), la circulaire est attendue pour cette rentrée (Attention : consulter le BO!).

Plus de 10 000 jeunes handicapés supplémentaires ont été accueillis ainsi rien que pour 2005-2006. C'est dire si l'effort, dans ce domaine, a été accompli essentiellement par les équipes pédagogiques, à moyens constants ou presque.

La mise en place, pour le moins chaotique des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées), l'insuffisance du nombre d'enseignants référents (dans notre

département, ils sont au nombre de 7,5 soit, un pour environ 1200 élèves à suivre !), l'absence de formation et d'information, l'insuffisance des partenariats avec le secteur médico-social, la situation d'élèves en grande difficulté sans être en situation de handicap, ou encore avec des troubles du comportement... tout cela nourrit plutôt de l'inquiétude, légitime, dans les écoles alors que cette loi était attendue, par tous, comme devant apporter un progrès

Le SNUipp a déjà entamé un gros travail d'information en direction des personnels (stage syndical spécial en mars dernier), il continuera à tous les niveaux, en liaison avec les associations du handicap, à suivre au jour le jour la mise en œuvre de cette loi sur le terrain.

P.P.R.E: application à la rentrée!

'application des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E) sera généralisée dans les classes de CE1 à la rentrée 2006 avec l'évaluation CE1.

Selon la loi d'orientation et de programme de 2005, « à tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indipensables à la fin du cycle », le directeur propose à ses parents « de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un P.P.R.E ».

8 326 classes, de la grande section de maternelle au CE2 ont été concernées par l'expérimentation ministérielle cette année. 257 ont fait l'objet d'une étude qualitative.

En grande section de maternelle, les « difficultés repérées » des élèves concernent presque exclusivement la maîtrise de la langue (langage, identification des sons, activités graphiques, etc...). Au C.P s'ajoutent celles concernant l'apprentissage de la lecture. La numération apparaît. Idem au CE1 avec les préoccupations liées à ce niveau : rapport

grapho-phonologique, compréhension d'un texte, rapport texte/image, mémorisation orthog r a p h i q u e . . . L e s « compétences de base » en mathématiques apparaissent. Au CE2 s'ajoutent la production d'écrits, les activités de copie, etc.

Les types de remédiations mis en oeuvre alternent entre « prise en charge dans la classe » ou, comme le prévoient les textes, au sein de « groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins ». Elles sont aussi individuelles. Les dispositifs de soutien font intervenir en plus du maître de la classe d'autres personnels (maître G et E, psychologues, TR ZIL, A. E. maître surnuméraire, coordonnateur REP, directeur, etc...). L'étude pointe l'implication quasi exclusive des équipes de circonscription dans l'élaboration des outils d'évaluation, l'aide à la formalisation des P.P.R.E, le cadrage des dispositifs...

Une telle mobilisation, possible sur un échantillon restreint de classes est impensable dans le cadre de la généralisation, l'avenir de tels dispositifs très aléatoire si, comme l'étude le met en évidence, ce sont en moyenne entre 3 élèves par

classe en GS et 5 au CE2 qui sont concernés. La question des moyens est posée de manière évidente. La circulaire ministérielle de rentrée est explicite : « La mise en place des P.P.R.E sera assurée par l'optimisation des moyens actuellement consacrés à l'expérimentation des C.P dédoublés et par la mobilisation des enseignants spécialisés des réseaux d'aides existants » : redéploiement des moyens, quid des missions actuelles des RASED ?

Le PPRE est « personnalisé parce qu'il est adapté à un élève en particulier », sa mise en oeuvre « ne conduit pas à isoler un élève ou à le maginaliser par rapport à ses camarades ». On voit mal comment cette prescription ministérielle pourrait-être suivie dans les faits.

Pour le SNUipp, s'attacher à prendre réellement en charge les difficultés des élèves, nécessite avant tout de développer le travail en équipe avec plus de maîtres que de classes, développer les RASED, réduire les effectifs... afin d'alterner au sein de la classe les formes de travail adaptées à un suivi plus individualisé.





Cette rubrique d'expression libre est la vôtre :

- billets d'humeur,
- réactions,
- coups de gueule,
- coups de cœur,
- ...

sur l'école, sur le métier, sur l'actualité...

Les textes seront publiés sous la responsabilité de leur auteur(e).

A vos plumes, à vos claviers

Adressez vos contributions à

SNUIPP des Landes, 17 îlot campus, 40990 SAINT PAUL LES DAX

ou

snu40@snuipp.fr



- > Une offre claire et sans surprise.
- Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- Une éthique mutualiste authentique.

63, boulevard Lazare Carnot 31000 Toulouse

Tél.: 05 62 27 59 10

E-mail: 02290@cmma.creditmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

